

Séance du 13 Février 1944.

L'an mil neuf cent quarante-quatre, le treize Février, à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence, de Monsieur Roger de Lassus, Maire.

Étaient présents : M. M. Bouche Adjoint, M. M. Salles, M. M. Birabont, Dorbessan, Blanchard, Beyret, Isnard, Vallat, Peyssiguet, Castet. L'adère.

Absents : M. M. Giraudon, Mearigot, Eychenn, Seilhan, Bondoumits (P. de G.).

Objet de la séance :

Achat éventuel de l'immeuble Lucien Lafforgue

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des diverses lettres reçues de M. le Préfet délégué et de M. le Sous-Préfet relatives à l'achat éventuel de la Maison de M. Lucien Lafforgue située place Valentin-Bluette, en vue de la transformation et de son utilisation pour services administratifs et sociaux.

Cet immeuble frappé d'alignement, est dans un état de délabrement tel qu'il ne saurait être question de restauration mais bien plutôt de reconstruction. — En outre d'importantes servitudes en gênent sérieusement la jouissance. — De plus, sa forme très étroite et allongée, n'en permet aucune utilisation rationnelle.

Le Conseil, à l'unanimité des Membres présents,

Qui l'expose de M. le Maire

Considérant que l'immeuble Lafforgue ne présente pour la Ville aucun intérêt,

Décide de ne donner aucune suite aux propositions d'acquisition qui pourraient lui être faites.

Station de pompage

M. le Maire informe le Conseil qu'il a eu un entretien avec le Directeur de la S. G. P. qui se rendra prochainement sur les lieux pour étudier le projet de fonte qu'il se propose de soumettre à la Commune.

Extincteurs.

Il est prévu que des extincteurs contre l'incendie seront installés dans les locaux de la Mairie et dans les Établissements Publics.

En temps voulu, on examinera s'il est préférable de les prendre en location que d'en effectuer l'achat.

Sté des Pêcheurs à la ligne

M. le Maire donne lecture de la lettre qu'il a reçue de M. le Président de la Société de pêche à la ligne de la Garonne et de la Neste demandant une subvention pour l'année 1944.

Le Conseil vote une subvention de 100 (cent francs) pour 1944.

Service des gardes-rois

M. Dorbessan, conseiller municipal, fait part à ses Collègues de la nécessité d'installer un ou deux abris pour protéger les requis de service des rois, contre les intempéries surtout pendant la

période d'hiver ... Les communes voisines ont déjà installé des abris.
Il est décidé que deux quarts seront construits et M. le Maire propose de s'entendre avec M. le Chef de Gare de Montrejeun quant à l'emplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.

~~A. Daux~~
J. Daux
Blanchard
R. Blanchard
J. Galley
Roger de launay
Boeris
Guano
R. Daux